

**Conseil d'établissement  
Séance du 11 mars 2025**

Délibération n°1

**Portant approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 28 janvier 2025**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;*

Considérant qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 43  
Nombre de membres présents : 21  
Nombre de membres représentés : 8  
Membres absents et non représentés : 14

Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 2  
Non-participation : 0

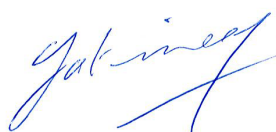
**Article 1er :**

Le conseil d'établissement approuve le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025.

**Article dernier :**

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 14 mars 2025

Publiée le : 14 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Séance du mardi 28 janvier 2025**

### **LISTE DE PRÉSENCE**

#### **Étaient présents**

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université  
RZEPKA Emmanuelle, représentante du recteur de la région académique d'Ile-de-France  
HERLICOVIEZ David, directeur général des services  
DESGRANGES Gabriel, vice-président délégué à la politique d'établissement  
SCHERMESSER Isabelle, directrice de cabinet

#### **Collège A : Professeurs des universités et assimilés**

ANDRIYANOVA Iryna  
AVAN Jean  
BAUMERT Renaud  
DESGRANGES Gabriel  
LEDESERT Béatrice  
MONCEAU Gilles  
ROYNIER Céline  
WILKIE-CHANCELLIER Nicolas

#### **Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés**

DAUMARIE Florence  
KACI Abdelhak  
MANUELIAN Hélène  
POULAIN Delphine  
ROYER Carine

#### **Collège des représentants des personnels BIATSS**

DULOUT Anne  
FARCY Nathalie  
JEUNEU Laure  
MIGNOT Valérie

#### **Collège des personnalités extérieures**

ANFRAY Frédéric	Représentant d'une entreprise ayant une activité significative de recherche-développement
LE MÉE Isabelle-Cécile	Représentante du monde de la recherche, désignée à titre personnel

#### **Collège des doctorants**

-

#### **Collège des étudiants**

CHACCOUR Sarah

## **Invités**

DACQUAY Géraldine  
GOUX Hervé  
NGUYEN Thuy-Mai  
MEUNIER Benjamin  
PETITJEAN Didier  
ROYER Nathalie  
TRIVIE David  
VISTE Pierre  
ROBERGE Pierrick  
DOTTI Carole  
LE BONDER Danièle  
MOISSENKO Véronique  
GOUBARD Fabrice  
NOUMOWE Albert  
RADUT-GAGHI Luciana

FIORIO Bruno  
DE SAINT LEGER Éric  
FORT Pierre-Louis  
UZIÉL Jacques  
WARDEH George

Directrice générale adjointe Formation  
Directeur général adjoint Transition  
Directrice générale adjointe Vie étudiante  
Directeur général adjoint de la direction Pilotage  
Directeur général adjoint Infrastructures  
Directrice des ressources humaines  
Directeur général adjoint Ressources  
Directeur général adjoint du pôle Recherche  
Directeur exécutif de CY SUP  
Agent comptable  
Directrice des affaires financières  
Directrice des affaires juridiques et institutionnelles  
Vice-président délégué à la formation  
Vice-président délégué au patrimoine  
Vice-présidente déléguée aux relations internationales et partenariats stratégiques  
Vice-président adjoint délégué au 1<sup>er</sup> cycle  
Directeur de l'INSPE et de la graduate school CY Éducation  
Directeur de l'UFR Lettres et sciences humaines  
Directeur de l'UFR Sciences et Techniques  
Directeur de CY IUT Cergy-Pontoise

## **Ont donné procuration**

L. CADET à G. MONCEAU  
D. DESPONDS à J. AVAN  
N. LUBIN-GERMAIN à I. ANDRIYANOVA  
P. PACINI à A. DULOUT  
G. TRAMBLÉ à J. AVAN  
L. VAPAILLE à A. DULOUT  
Ch. AZZOPARDI à N. FARCY

## **Ont donné procuration en cours de séance**

B. LEDESERT à G. DESGRANGES

## **Membres absents ou excusés**

HEBEY Emmanuel  
HUARD Geoffroy  
RABEHI Djammel  
RICOU Maud  
TREGOUET Thomas  
BESSODES Marion  
LEFEVRE Nathalie  
GUVENIR Cigdem  
SOUFI Djamila  
BRICOUT Charles  
MAJOU Tristan  
THIAM Elhadji  
BENYETTOU Yassine  
RAVIGNON Arnaud  
WADAA Ziad

## **2 – ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de la séance du conseil d'établissement du 17 décembre 2024
2. Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)
3. Cadrage de l'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031
4. Offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031 (diplômes nationaux)
5. Création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires
6. Règlement intérieur de l'unité de recherche EMA

*La séance est ouverte à 9 heures 15.*

Laurent GATINEAU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

## **I. Approbation du PV de la séance du conseil d'établissement du 17 décembre 2024**

En l'absence de remarque, Laurent GATINEAU soumet au vote le procès-verbal du conseil d'établissement du 17 décembre 2024.

*Le procès-verbal du conseil d'établissement du 17 décembre 2024 est approuvé à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention.*

## **II. Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)**

Gabriel DESGRANGES rappelle que le conseil d'établissement avait voté le document de travail du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) il y a environ un an et que mission avait été donnée à la gouvernance de le transmettre à la tutelle pour discussion. Après cette discussion, un grand moment de latence s'est installé. Le document final, raccourci par certains aspects, a ensuite été transmis à l'établissement et l'idée est de le proposer aujourd'hui au vote de cette instance. La principale évolution concerne la disparition de l'objectif « établissement ». Le COMP est un document triennal qui matérialise le dialogue de gestion entre la tutelle et les universités et qui comprend six objectifs : cinq objectifs correspondant à des politiques ministérielles et un objectif laissé à la discrétion de l'établissement. L'objectif de l'établissement consistait à se mettre en position de pouvoir ouvrir une faculté de médecine. À la suite de discussions relativement tendues voire délétères avec la tutelle sur le sujet, le document final retourné enlève toute référence à la faculté de santé sans explication donnée par le ministère. Le COMP proposé au vote n'a donc que 5 objectifs.

Laurent GATINEAU explique que le ministère ne sait pas comment gérer le dossier de faculté de santé, ce qui fait qu'il a préféré l'exclure du COMP. Il sait aussi que cette question ne se joue pas forcément au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), au vu des sommes en jeu et de la situation budgétaire du pays. La tutelle ne souhaite pas être bousculée dans sa stratégie, c'est-à-dire privilégier les grosses universités. CY Cergy Paris Université a reçu un message de la direction de la stratégie pour indiquer que le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Olivier GINEZ, prendrait contact avec la gouvernance, mais cette prise de contact n'a pas eu lieu. Laurent GATINEAU tient à préciser que l'établissement ne demandait pas d'argent sur ce volet et que l'objectif n'était pas d'ouvrir la faculté de médecine mais de monter en puissance dans le domaine de la santé pour être en situation de pouvoir déposer un dossier de création de faculté de médecine.

Gilles MONCEAU souhaite savoir d'où provenait l'encouragement pour la création d'une faculté de médecine, en dehors des démarches entreprises par l'hôpital.

Laurent GATINEAU répond qu'il s'agit d'une démarche purement territoriale portée par les élus de l'agglomération et du département et certains maires. La Région Ile-de-France a également apporté son soutien au projet. Gabriel ATTAL, l'ancien Premier ministre, devait recevoir une délégation de CY durant l'été mais la rencontre n'a pu se faire à cause de la dissolution de l'Assemblée nationale. La difficulté est qu'il s'agit d'un projet de long terme.

Or, il y a eu quatre Premiers ministres en 2024 et huit ministres de la Santé en quatre ans. Bien que les conseillers restent en poste, le projet repart quasiment de zéro dès la nomination d'un nouveau ministre. Le point positif est que le Premier ministre actuel souhaite la création d'une faculté de médecine à Pau ; la mise en place d'un plan santé avec la création de trois ou quatre facultés de médecine à l'échelle nationale pourrait être dans ses prévisions. La situation sanitaire ne cesse de se dégrader dans le territoire et les politiques sont passés à la vitesse supérieure dans le sens où le président de l'agglomération a pris des initiatives dès la nomination du nouveau gouvernement pour rencontrer Elisabeth BORNE qui pilote la DGESIP et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI). Laurent GATINEAU espère que les politiques réagiront et s'empareront de la question de la démographie médicale, d'autant que le projet de CY Cergy Paris Université, qui a été construit avec un budget très raisonnable, est prêt et crédible.

Carine ROYER souhaite avoir des précisions sur l'articulation entre les formations pour la santé, à travers les LAS (licences avec un accès santé), et la formation des futurs médecins.

Laurent GATINEAU indique que la question de l'augmentation des capacités d'accueil en LAS se gère dans les capacités globales de Paris Nord. À ce propos, les résultats sont très bons et de nombreux étudiants réussissent et entrent en filière de santé. Aujourd'hui, les postes d'internes dans les hôpitaux du Val d'Oise ne sont pas pourvus parce qu'ils n'ont pas de PU-PH (professeurs des universités praticiens hospitaliers). Or, l'INSEE et l'ARS ont réalisé une étude montrant que 25 % des médecins formés dans une faculté restent dans leur département, ce qui constitue un élément majeur. Dans un territoire en forte pénurie, comme l'est le Val d'Oise, la démographie médicale pourrait augmenter très rapidement en cas de création d'une faculté de médecine.

Carine ROYER ne comprend pas pourquoi ce projet est recalé alors qu'il est très peu cher.

Laurent GATINEAU évoque un bras de fer entre Sylvie RETAILLEAU et Gabriel ATTAL sur ce sujet, sachant que ce dernier avait pris l'engagement de recevoir une délégation de CY.

Carine ROYER demande si l'établissement a des projets intermédiaires à développer, au-delà d'une faculté de médecine, comme des formations paramédicales universitarisées par exemple.

Laurent GATINEAU rappelle que le premier cycle des études de médecine est peu complexe puisqu'il s'agit essentiellement d'un enseignement théorique avec la possibilité de recourir à des MOOC. Le second cycle est le maillon majeur de l'équation, avec la mise en place d'une animalerie, la mise en place de salles de TP, un partenariat avec un hôpital universitaire parisien pour pouvoir disposer de corps, etc. même si les simulations sont de plus en plus efficaces dans la formation. Par ailleurs, une faculté de médecine est nécessaire pour universitariser les formations paramédicales. Un autre sujet serait de récupérer les IFSI (instituts de formation en soins infirmiers) du territoire du Val d'Oise. La complexité du système PASS-LAS amène aussi les établissements à faire un choix entre tout PASS (parcours spécifique accès santé) ou tout LAS.

Nicolas WILKIE-CHANCELLIER comprend comment la dynamique territoriale et universitaire peut amener à l'ouverture de cette faculté de médecine. Pour autant, il s'inquiète du fonctionnement de ce genre de structure. Les facultés de médecine sont en effet des aspirateurs à financements très importants et la question est de savoir comment CY peut mettre en place des garde-fous pour que les activités hors médecine continuent de fonctionner.

Laurent GATINEAU prend l'exemple de la faculté de médecine d'Orléans qui a eu un plan de recrutement quinquennal de 12 PU-PH par an. Contrairement à d'autres domaines d'activité,

un PU-PH ne peut pas être remplacé par un contractuel. Dès lors, il ne peut pas y avoir de faculté de médecine sans plan quinquennal contractualisé avec l'État, avec des créations de postes suffisantes et les financements afférents. Dans le cas de la faculté de médecine d'Orléans, toute l'infrastructure a été financée par les collectivités, et Laurent GATINEAU indique que cette base lui semble assez raisonnable. Actuellement, tous les élus du territoire sont favorables à ce projet, ce qui fait qu'il n'est pas dépendant de tel ou tel élu pour voir le jour. Par ailleurs, l'incubation d'une faculté de médecine prend de nombreuses années. En tout état de cause, au regard des coûts structurels d'une faculté de médecine, les garanties financières demeurent un sujet central.

Nicolas WILKIE-CHANCELLIER est convaincu de cette position en interne mais a très peu confiance dans les interlocuteurs politiques et financiers. Il estime que quelques financements et quelques postes seront octroyés lors du lancement de la faculté ou qu'il sera promis un échelonnement des postes, puis qu'il sera demandé à terme de réorienter des postes de CY qui se libéreront vers cette faculté de médecine. Il pense que ce scénario est assez probable.

Laurent GATINEAU pense que c'est le poids politique qui garantit que les engagements sont tenus. Or, il reconnaît une certaine fragilité sur ce point. Le véritable problème est le peu d'intérêt qu'a la tutelle pour CY Cergy Paris Université mais il faut continuer à être visible et l'intention est bien d'offrir au 1,5 million d'habitants du territoire de proximité une université complète.

Gabriel DESGRANGES rappelle que le COMP est doté d'un budget de 3,1 M€ sur trois ans avec un versement de 50 % de cette somme en 2024, 30 % en 2025 et 20 % en 2026. Le dernier versement pourrait être partiel si les cibles des indicateurs ne sont pas atteintes. Dans le préambule, il est exposé que CY est une grande université du nord-ouest francilien, agile et entreprenante, située à la périphérie de Paris avec des enjeux d'attractivité et des contraintes de moyens. Pour faire face à ces contraintes, l'établissement a mis en œuvre une stratégie de transformation portée par la labellisation I-SITE et la transformation en grand établissement. Les différents pans de cette stratégie sont ensuite détaillés dans le COMP, avec des indicateurs associés :

- Métiers d'avenir – Métiers en tension : Diversifier les possibilités d'études supérieures professionnalisantes accessibles à partir d'une L1
  - Adosser aux licences générales des LP en 3 ans, accessibles dès Parcoursup ou via des passerelles
  - Communication sur l'offre et aide à l'orientation
  - Identification des filières où l'insertion professionnelle ou la réussite n'est pas satisfaisante pour moduler les capacités d'accueil, identifier les causes de l'échec et les moyens pour le limiter

Indicateurs : Nombre de formations transformées parmi les moins performantes ; Taux de réussite en L1 : licences générales L1 et LP

- Recherche et innovation : Développement de pôles d'excellence sur de nouvelles thématiques de recherche à fort potentiel + Valorisation de la science et ouverture vers la société
  - Domaines interdisciplinaires à fort impact sociétal : les applications de l'IA pour la science et la société ; la transition sociétale et environnementale
  - Activité des domaines « historiques » poursuivie

- Valoriser la recherche et la rendre visible au sein des communautés scientifiques et auprès d'un large public, en particulier auprès de la jeunesse

Indicateurs : Nombre de projets ERC déposés/retenus en tant que Host Institution

- Transition écologique et développement soutenable (TEDS) : Mobilisation de la communauté universitaire en faveur de la TEDS dans l'ensemble de ses dimensions
  - Sensibilisation et formation aux enjeux de la TEDS
  - Réduction de l'impact environnemental de l'établissement
  - Mobilité douce des personnels et des étudiants

Indicateurs : Part des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS ; Pourcentage d'étudiants utilisant un vélo ou équivalent pour venir à CY

- Bien-être et réussite des étudiants : Simplification du parcours étudiant
  - Aménagement de la Tour des Chênes
  - Mise en place d'une plateforme d'alerte sur les violences sexistes et sexuelles (VSS)
  - Aménagement et optimisation de l'utilisation de tiers lieux et des espaces dédiés à la vie étudiante sur tous les sites

Indicateurs : Réduction du nombre d'étudiants exprimant des difficultés à se déplacer vers le Service de Santé Étudiant (SSE) ; Nombre d'étudiants consultant le SSE par an

- Pilotage : Mettre en place une plateforme de gestion des processus métiers (BPM) et des contenus (GED/ECM), les dématérialiser et les optimiser

Indicateurs : Mettre en place une plateforme de gestion : nombre de processus directement accessibles aux utilisateurs ; Renforcer la performance du système d'information : temps consacré au processus de gestion des congés

Gabriel DESGRANGES rappelle que ce COMP ne reprend pas l'exhaustivité de l'activité de l'établissement mais se concentre sur les objectifs souhaités par la tutelle et affiche quelques lignes stratégiques qui seront suivies dans les trois prochaines années.

Laurent GATINEAU soumet au vote le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP).

***Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) est approuvé à l'unanimité.***

### **III. Cadrage de l'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031**

Fabrice GOUBARD indique que beaucoup d'acteurs ont été mobilisés et ont contribué à la réalisation de ce cadrage, notamment les composantes et les responsables de formation. Ce cadrage a pour objectif de requestionner l'offre de formation dans son ensemble avant le lancement de la nouvelle accréditation. Il repose sur 5 points :

- Apporter une cohérence, une lisibilité et une qualité des cursus



- Fixer des objectifs pédagogiques clairs et alignés avec les besoins des étudiants et les attentes sociétales
- Harmoniser certains aspects des parcours académiques, pour faciliter également les ponts entre disciplines
- Favoriser une meilleure gestion des ressources pédagogiques et administratives
- Répondre aux exigences réglementaires et aux critères d'accréditation

Le cadrage est un outil stratégique pour renforcer l'attractivité de l'université, en proposant une offre lisible et adaptée aux enjeux locaux et internationaux, tout en garantissant une expérience étudiante homogène et qualitative. Fabrice GOUBARD propose de détailler les quatre parties du cadrage :

- Partie I : Stratégie générale de l'offre de formation
  - Garantir une insertion professionnelle et/ou une poursuite d'étude de qualité ;
  - Donner les moyens d'agir en citoyen éclairé, notamment en ce qui concerne les enjeux de transition environnementale et de développement soutenable ;
  - Faciliter l'accès aux enjeux de l'international et de la recherche (ex : doublement des heures d'anglais en licence, de 18h/semestre à 36h/semestre) ;
  - Accompagner vers la réussite en prenant en compte la diversité des situations (ex : réorientation...) ;
  - Une offre cohérente, soutenable, en prise avec les besoins en compétences et connaissances du monde socio-économique, en particulier du territoire ;
  - Une offre de formation très professionnalisée ;
  - Un accompagnement vers la citoyenneté, y compris en validant l'apport de la vie étudiante ;
  - Des outils pour favoriser la réussite : approche par compétences (APC), passerelles, continuité licence/master ;
  - En licence : socle TEDS, accueil des néo-étudiants et lien avec la vie universitaire, passerelles professionnalisantes ;
  - En master : adossement recherche et internationalisation, renforcement de la professionnalisation, accompagnement de la transition 1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> cycle.
- Partie II : Architecture et principes généraux de l'offre de formation au sein de CY
  - La semestrialisation, avec notamment l'arrêt des licences professionnelles suspendues et leur adossement à des licences générales ;
  - La structure UE / ECTS ;
  - Les stages, l'apprentissage et les projets tutorés ;
  - Le suivi qualité des formations (évaluations des formations et des enseignements, conseil de perfectionnement, indicateurs de suivi des formations).

- Partie III : Cadrage de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle ; La licence générale
  - 1 500 heures maximum pour les 3 ans dont 200 heures minimum hors face-à-face pédagogique (autoformation, mode projet...) ;
  - 25 étudiants minimum par parcours en L2 ;
  - Un emploi du temps compatible avec la participation des étudiants aux événements de la vie universitaire (Semaine d'accueil, « Rentrée Climat », « CY On Board », « Campus Day », etc.) ;
  - Approche par compétences (APC) :
    - des compétences disciplinaires et des compétences « transversales » avec une « mise en situation pédagogique » par semestre dans le nouveau contrat ;
    - 3 champs de compétences clés, signatures des licences de CY : « Être étudiant, être citoyen », « S'impliquer dans les transitions soutenables », « Interagir dans un environnement interculturel et international » ;
  - Des dispositifs de réussite :
    - Au moins une passerelle « montante » vers une LP ;
    - Des points bonus pour valoriser l'engagement, l'entrepreneuriat, le sport et la culture ;
    - La possibilité d'une césure et 8 semaines minimum de stage ;
  - En ce qui concerne les M3C :
    - Harmonisation pour les parcours d'une même mention ;
    - Favoriser les dispositifs de seconde chance.
- Partie III : Cadrage de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle ; La licence professionnelle
  - Fin des licences professionnelles suspendues. Les LP doivent être développées en cohérence avec l'offre de licences générales de l'établissement, notamment pour permettre la mise en place de passerelles, si possible « montantes » ;
  - 25 étudiants minimum par parcours en L2 ;
  - LP3 impérativement en apprentissage, LP2 si possible ;
  - Mutualisation des enseignements avec la licence générale : 75 % en LP1 et 25 % en LP2 ;
  - Socle commun TEDS.
- Partie III : Cadrage de l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle ; Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)
  - 25 étudiants minimum par parcours en BUT2 ;

- BUT3 impérativement en apprentissage, BUT2 si possible ;
- Socle commun TEDS.
- Partie III : Cadrage de l'offre de formation de master
  - Adossement recherche ;
  - Ouverture internationale, notamment en lien avec EUTOPIA ;
  - Des parcours organisés sur 2 années ;
  - Pour les mentions proposant plusieurs parcours : un tronc commun en M1 pour 15 ECTS minimum ;
  - 200 h/an minimum d'enseignements et 402 h/an minimum dévolues à la formation dans le cas de l'apprentissage ;
  - 10 UE maximum chaque semestre ;
  - APC : une « mise en situation pédagogique » par semestre ;
  - Professionnalisation : Préparation à l'insertion professionnelle (3 ECTS en M1 et/ou M2) ; Mise en situation professionnelle (minimum de 6 ECTS en M1 et 12 ECTS en M2) ;
  - Intégration des enjeux de développement durable, des compétences linguistiques et des usages du numérique ;
  - Soutenabilité de l'offre : 25 étudiants par parcours (20 si apprentissage).

Fabrice GOUBARD propose de faire un focus sur ce dernier point en reconnaissant qu'il est parfois difficile d'atteindre 25 étudiants, notamment en M2. Cet indicateur ne doit pas être isolé des autres comme le taux de poursuite d'études en doctorat qui peut justifier un effectif en-deçà de 25 étudiants, ou la présence d'étudiants en formation continue dans ces masters.

Carine ROYER souhaite savoir dans quelle mesure ce cadrage est contraignant ou incitatif. Elle en vient aussi à s'interroger sur l'utilité d'un cadrage contraignant vu la qualité de dialogue mené entre la gouvernance et les responsables de formation. Elle suggère d'être dans la confiance à travers le professionnalisme et la conscience professionnelle des collègues.

Laurent GATINEAU indique que ce cadrage est contraignant et que l'exception se discute en dialogue de gestion. L'offre de formation, telle qu'elle existe actuellement, n'est pas soutenable. Il évoque un enjeu de visibilité de la formation en lien avec InserSup et un enjeu de soutenabilité de la formation. Il s'agit de décliner, dans chaque périmètre d'activité, le cadrage avec sa souplesse car le dialogue de gestion est fait pour cela. La composante et l'établissement doivent être d'accord sur la trajectoire globale. Par ailleurs, CY a contractualisé avec l'État sur des objectifs précis. La tutelle a mis en place de nouveaux dispositifs pour faciliter l'orientation des jeunes, ce qui amène une comparaison brutale avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et ce qui oblige à faire évoluer la matrice de formations pour être le plus visible possible. Il est absolument nécessaire que l'établissement garde la main sur son projet pédagogique. Laurent GATINEAU explique qu'il ne souhaite pas être contraint par la tutelle de revoir massivement à la baisse les heures d'enseignement. Il faut anticiper les choses à travers la qualité de dialogue qui existe avec un cadre global permettant de conserver certaines marges de

manœuvre. Il aimerait faire confiance à tout le monde mais la réalité est que l'offre de formation au sein de CY est aujourd'hui clairement dispendieuse et émiettée.

Carine ROYER pense que les problèmes financiers peuvent être liés à la soutenabilité des formations, encore faut-il effectuer le diagnostic.

Laurent GATINEAU explique que le diagnostic est fait dans le cadre du dialogue de gestion, avec l'identification des formations en fragilité et les marges possibles. Le fait de réduire l'ensemble des maquettes de 5 % par exemple, comme le font d'autres universités, serait un signe terrifiant puisque l'établissement ne serait plus en capacité de permettre aux équipes pédagogiques d'avoir des marges d'adaptation pour tenir compte de la réalité des étudiants accueillis. Il refuse clairement cette perspective et souhaite conserver la possibilité d'avoir les marges pédagogiques suffisantes pour s'adapter à la réalité des étudiants accueillis. CY Cergy Paris Université est d'ailleurs l'une des dernières universités à appliquer les quotas pour les maquettes. De nombreuses universités proposent des maquettes à 1 200 ou 1 250 heures en licence, des TD à 50 étudiants, une maquette de BUT faite à 80 %, etc. Laurent GATINEAU souligne que ce cadrage est indispensable dans le cadre de la prévision du budget 2026.

Florence DAUMARIE aimerait connaître les critères qui permettent de dire qu'une formation est fragile ou ne l'est pas.

Fabrice GOUBARD indique qu'une discussion est engagée avec les composantes pour connaître les formations qui sont en position délicate. Le dialogue de gestion est le moment révélateur qui permet de déterminer que telle ou telle formation est fragile et le travail qui s'engage est de savoir quelles solutions sont envisageables pour y remédier et faire en sorte que la formation soit pérenne.

Carine ROYER s'interroge sur le choix d'un seuil à 25 étudiants en L2. Il faudrait plutôt regarder le coût de la formation et pas simplement les effectifs.

Laurent GATINEAU souligne à nouveau que l'enjeu est la visibilité et la soutenabilité. Il faut bien avoir conscience qu'InserSup est un puissant outil de mise en concurrence. Si le modèle proposé est complètement différent de ce qui existe dans le panel des autres formations correspondantes, il faut pouvoir le justifier en cas de niche spécifique (100 % d'insertion professionnelle, soutien de la branche, très bons étudiants...). Dans ce cas, il ne voit pas d'inconvénient à ce que la formation n'accueille que 15 étudiants. En revanche, si la formation proposée qui accueille 15 étudiants fait la même chose qu'une formation similaire dans une autre université qui a des cohortes de 50 étudiants avec une très bonne insertion professionnelle, les jeunes iront en priorité là où il y a du monde.

Bruno FIORIO entend l'intérêt du dialogue et est convaincu qu'il doit rester une priorité. Néanmoins, il est aussi important de poser par écrit des règles issues de ce dialogue, et en particulier dans la période actuelle. Ce texte doit être un outil précieux pour les responsables de formation et les directeurs de composante afin de réaliser le travail de transformation d'une formation de manière plus sereine, sans être dans la discussion permanente même si elle est utile.

Laurent GATINEAU rappelle que le seuil économique défini par le ministère est à 40 étudiants par groupe de TD, hors BUT. Par ailleurs, un étudiant s'engage pour un cursus et l'établissement se doit d'honorer le cursus en définissant des seuils qui lui garantissent de ne pas se retrouver avec des effectifs trop restreints en bout de course. Le coût de revient d'une formation est aussi extrêmement hétérogène en fonction des domaines. Certaines formations s'appuient sur des équipements spécifiques, comme la maintenance de panneaux solaires, et il ne sera clairement pas possible d'organiser un TD à 40 étudiants dans ce cas précis. Un

cadrage est ainsi défini au niveau établissement et le dialogue de gestion permet d'identifier les formations qui ont besoin d'adaptation et de souplesse. L'offre de formation de CY Cergy Paris Université est globalement accessible sur le territoire francilien dans d'autres lieux et ne propose pas de réelles niches. La qualité des formations, la certitude d'un taux d'encadrement satisfaisant et la certitude de débouchés professionnels permettront de conserver une attractivité. Laurent GATINEAU se satisfait que l'établissement ait pu voter une campagne d'emplois normale en 2025 mais la situation peut évoluer négativement en 2026. Au regard des incertitudes sur la réalité des financements publics, CY est dans l'obligation d'optimiser ses moyens, sans renoncer ni dégrader quoi que ce soit. Un nombre trop important de formations compte aujourd'hui moins de 15 étudiants, ce qui n'est pas soutenable.

Par ailleurs, il ne souhaite pas que l'établissement soit dans l'obligation de ne plus tenir compte de ses spécificités, et rêve de conserver des masters recherche attractifs alors qu'ils sont aujourd'hui tous en grande fragilité. Les universités vont se retrouver très prochainement en pénurie d'enseignants-chercheurs avec de nombreux départs à la retraite programmés dans les cinq prochaines années. Pour garantir le renouvellement du vivier, il est nécessaire de former les futurs collègues. Il faut également continuer d'ouvrir de nouvelles formations, et il évoque à ce propos le développement des cursus post-bac vers les métiers de l'enseignement qui constitue un enjeu pour l'établissement. La stratégie de professionnalisation du premier cycle et la mise en place des passerelles, financées dans le cadre du COMP, doivent permettre d'améliorer le taux de réussite des étudiants qui n'ont pas trouvé leur voie dans un premier temps. La dynamique de l'établissement consiste à offrir des voies innovantes pour aller vers la réussite de tous, avec une insertion professionnelle qualitative.

Renaud BAUMERT comprend que ce cadrage s'impose aux UFR quand elles composent leur offre de formation. Le socle TEDS est également imposé aux UFR, dont il ne remet pas en cause la pertinence, mais ce qui revient aussi à dire que les composantes se font de plus en plus dicter leur offre de formation par le ministère.

Laurent GATINEAU explique que l'État donne un cadre aux diplômes nationaux dans lequel les établissements ont des marges de manœuvre de libertés pédagogiques et académiques qui se restreignent puisque les obligations progressent. C'est la raison pour laquelle CY se doit d'être innovante. L'établissement doit aussi savoir se saisir de ces obligations pour accompagner le projet pédagogique.

Renaud BAUMERT signale qu'un certain nombre de collègues pensent que l'APC leur est imposée alors qu'ils peinent à en percevoir la pertinence. La compétence « être citoyen, être étudiant » le questionne par exemple. Il a l'impression que les composantes paient la note lorsqu'il s'agit de construire leur offre de formation. Enfin, il s'interroge sur ce qui est entendu par « mise en situation pédagogique » étant donné qu'il pensait qu'un étudiant était toujours en situation pédagogique, et s'inquiète aussi des 200 heures en licence qui ne seraient plus en face-à-face pédagogique.

Laurent GATINEAU prend l'exemple d'une licence professionnelle qui se base sur 550 heures dont au moins 100 heures de projet.

Renaud BAUMERT reconnaît que les taux de réussite ne sont pas très élevés dans certaines licences, d'où l'idée de mettre en place des licences professionnelles. Il s'inquiète du fait que ces licences professionnelles puissent devenir des filières de relégation, ce qui affaiblirait la position de CY.

Fabrice GOUBARD rectifie en indiquant que des licences professionnelles existent déjà et sont suspendues, c'est-à-dire qu'elles n'ouvrent qu'en troisième année. Or, ces licences professionnelles ont vu leur vivier s'amenuiser avec le passage du DUT en BUT. La

proposition est donc de mettre en place des filières montantes dès la première année pour permettre d'aller jusqu'en troisième année.

Laurent GATINEAU sait très bien que des étudiants s'inscrivent à l'université dans une filière sans avoir le bagage suffisant pour réussir. L'enjeu est de mettre en place un dispositif pour accompagner ces jeunes vers la réussite, tout en sachant que le pays n'a pas besoin de 80 % d'une même classe d'âge avec un bac+5. En revanche, le pays a énormément besoin de techniciens et de maîtrise. Il n'y a rien de négatif à proposer à un jeune une voie vers la réussite et l'insertion professionnelle de niveau maîtrise.

Delphine POULAIN note qu'il a été évoqué la réussite pour tous mais pense qu'il est préférable d'envisager la réussite du plus grand nombre possible.

Laurent GATINEAU rappelle que CY s'est lancée dans les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) parce qu'elle considère que l'université est capable d'amener beaucoup de choses à des jeunes mais tous ne peuvent pas réussir à l'université. Lorsque le ministère demande de passer d'un taux de réussite de 30 à 40 %, c'est bien qu'il considère que 60 % des étudiants ne vont pas réussir. Le coût pour la collectivité de l'échec en première année s'élève à 700 M€ selon la Cour des Comptes. Or, cette instance a énormément de pouvoir en ce moment et amène beaucoup d'idées, bonnes ou moins bonnes, aux différents ministères. À partir du moment où on arrive à monétariser la réalité de l'échec, cela peut permettre d'avoir des crédits pour la réussite. L'établissement n'aura jamais les moyens de remédier à toutes les insuffisances produites avant l'entrée à l'université. Par ailleurs, Laurent GATINEAU rappelle que le référentiel européen de compétences s'impose à tous et que le ministère du Travail impose l'APC pour le renouvellement des fiches RNCP. L'idée est de dire que telle formation sert à acquérir telle et telle compétences qui pourront être valorisées dans le monde professionnel, ce qui est assez pertinent. Pour autant, la méthode mise en place dans le cadre du BUT où il faut revoir 3 ans de formation en 2 ans a été brutale et a mis beaucoup d'IUT en grande difficulté. Le BUT a quand même bénéficié d'une dynamique plutôt positive en termes de notoriété par rapport à ce qu'était la structuration DUT-LP. Le BUT s'installe dans le paysage global comme étant une formation innovante avec une refonte de la pédagogie par l'intermédiaire de l'APC.

Florence DAUMARIE croit que c'est la première fois qu'un tel cadrage est proposé à l'Université, qui inclut des directives de plusieurs ministères. Elle suggère de se donner un peu de temps pour sa mise en place, avec davantage de souplesse les premières années avant une application plus ferme par la suite. En outre, il lui semble qu'il manque une manière simple de dire que telle formation est soutenable.

Gilles MONCEAU pense que le cadrage doit être connu et accepté de tous pour qu'il fonctionne. Il semble que le niveau central dispose du coût par étudiant de chaque formation, critère qui doit servir de base dans le cadre du dialogue de gestion avec la composante. Or, le cadrage doit être mis en place par les responsables de formation et ces derniers lui ont fait savoir qu'ils manquaient d'informations à ce sujet. Il est toujours intéressant d'avoir recours à l'expertise des collègues qui sont sur le terrain, au contact des étudiants, des salles, des mètres carrés, etc. pour corriger certaines données.

Laurent GATINEAU explique que la méthode P2CA (Projet connaissance des coûts des activités) a été coconstruite par le ministère et les établissements pour réussir à identifier une ventilation des pourcentages de coût entre l'environnement et les coûts pédagogiques directs de chaque formation. Ces éléments ont été complétés par les exigences du ministère du Travail qui demande une comptabilité analytique à tous les CFA, c'est-à-dire pour toutes les formations en apprentissage, ce qui permet de connaître, à l'euro près, le coût de toutes les formations en apprentissage et d'avoir une estimation assez précise du coût des formations

générales. Sur ce point, l'établissement n'a aucune difficulté à communiquer et c'est ce qui est fait lors du dialogue de gestion avec les composantes. Il entend que la difficulté vient du fait que l'information ne redescend pas jusqu'aux responsables de formation.

Gilles MONCEAU a connu une époque où le responsable de formation ne s'occupait que des questions pédagogiques. Aujourd'hui, il doit aller chercher des partenariats pour cofinancer la formation, recrute des vacataires, etc. et est pratiquement devenu le responsable d'une micro-PME selon les formations. Pour autant, il n'a pas tous les indicateurs en main.

Bruno FIORIO confirme le besoin d'une information auprès des intéressés. Il rappelle qu'un certain nombre d'éléments du cadrage sont sur la table depuis deux ans et indique que les composantes et les responsables de formation qui en feront la demande seront bien entendu accompagnés sur sa mise en œuvre.

Jean AVAN revient sur la question du cadrage de la licence à 1 500 heures dont 200 heures minimum hors face-à-face enseignant en présentiel ou en distanciel et s'interroge sur une éventuelle souplesse.

Delphine POULAIN évoque le cas de projets où les étudiants ne sont pas en autonomie totale. Après l'acquisition de la théorie et de la mise en pratique, l'étudiant est placé dans une situation proche de celle qu'il rencontrera dans le monde professionnel, ce qui lui permet de poursuivre son apprentissage et de l'évaluer. Elle prend l'exemple d'un travail de groupe sur un sujet proche de ce qu'il a vu en TD, généralement transverse, avec plusieurs ressources.

Laurent GATINEAU évoque également l'exemple de la pédagogie par le projet.

Jean AVAN comprend que 80 heures en autonomie sans face-à-face vont être imposées dès la L1, ce qui questionne les collègues en physique. Il faut aussi savoir si ce cadrage est discutable en dialogue en gestion.

Laurent GATINEAU confirme qu'il en est ainsi. Les collègues doivent tenir compte des réalités d'évolution des appétences des étudiants et de leurs compétences mais aussi des injonctions des tutelles pour faire évoluer leurs pratiques. Il souligne à nouveau que le sujet n'est pas de diminuer de 5 % les maquettes de toutes les formations. La réalité est que la majorité des établissements ont une offre de formation en licence comprise entre 1 200 et 1 300 heures et que CY n'est plus capable de financer 1 500 heures pour tous en face-à-face, d'où la nécessité de mettre en place de la pédagogie alternative qui doit être vécue comme une opportunité et non comme une contrainte. Il peut comprendre qu'il soit difficile de proposer 80 heures de pédagogie alternative en L1 en physique théorique mais l'avantage du cadrage est que l'équipe va réfléchir à ce qu'elle pourrait mettre en place pour s'en rapprocher. Le dialogue de gestion ne se réduit pas à la question budgétaire mais doit être une opportunité pour déterminer les façons de rester attractif. CY a la chance d'être dans un territoire où la baisse démographique n'interviendra qu'en fin de décennie, mais cela ne l'empêche pas de s'y préparer dès maintenant. Il n'est pas possible d'avoir un modèle unique pour tous, d'autant plus dans une université pluridisciplinaire. En revanche, une trajectoire est mise en place dans laquelle on attend que les collègues soient innovants. L'Université doit assurer sa mission de service public avec un financement qui baisse d'année en année et se retrouve sur un marché concurrentiel parce que tout le monde a besoin de ressources propres. L'enjeu est donc de rivaliser d'innovations pour pouvoir se différencier, et il n'est pas acceptable que des collègues refusent de faire des efforts.

Jean AVAN précise que les collègues sont tout à fait conscients de la nécessité d'optimiser l'ensemble des formations du mieux possible mais ont simplement fait remonter que ce système de 1 500 heures dont 200 heures minimum hors face-à-face enseignant n'est pas le

meilleur système. Les collègues seraient donc très satisfaits si ce cadrage disposait d'une certaine souplesse comme cela semble être le cas.

Laurent GATINEAU explique que les deux éléments qui ne sont pas négociables sont la mise en visibilité et la soutenabilité, et le chemin pour y parvenir est le cadrage établissement qui donne une voie et qui permet de pouvoir discuter avec les directeurs de composante. Ensuite, les composantes ont leurs propres caractéristiques et réalités. L'IUT, par exemple, avait déjà un projet ficelé pour dispenser des enseignements en TEDS. L'offre de formation va être mise en place en 2026 dans un contexte budgétaire très contraint pour le MESR et catastrophique pour l'apprentissage. L'objectif est de prendre des engagements de longue durée et d'être attractif très rapidement. Le moment est stratégique et le cadrage consiste à aiguillonner les collègues pour aller vers autre chose et proposer des évolutions. On demande à l'Université de faire de plus en plus de vie étudiante, continuer à transmettre les fondamentaux, faire de la pédagogie innovante et maintenir un niveau de formation et de compétences suffisant pour que les étudiants puissent s'insérer dans les entreprises de manière qualitative, et le tout avec moins de financements. Laurent GATINEAU ne doute pas que CY Cergy Paris Université arrivera à remplir toutes les cases.

Anne DULOUT croit que l'évaluation des formations a déjà été mise en œuvre mais sans aucun retour auprès des collègues.

Fabrice GOUBARD précise qu'une évaluation avait eu lieu l'année précédente mais pas en 2024.

Anne DULOUT a eu un retour sur un déficit de concertation avec les équipes pédagogiques et notamment sur la question du doublement des heures d'anglais, ce qui interroge en termes de coût et de recrutement.

Laurent GATINEAU indique que le projet de doublement des heures d'anglais va entrer dans une phase d'expérimentation à l'UFR LLSH à partir de l'année 2025-2026. Il s'agit de répondre d'une part aux recommandations du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qui reproche à CY de ne pas faire assez de cours d'anglais par rapport aux standards nationaux, et de suivre d'autre part la trajectoire d'internationalisation de l'établissement. CY Cergy Paris Université a aujourd'hui une fragilité sur ses capacités de mobilité internationale en raison du niveau moyen en langues des étudiants. Il n'y aura pas de coût supplémentaire pour les composantes puisque ces 18 heures d'anglais seront prises sur les fonds du PIA qui dispose de crédits très importants sur l'internationalisation des formations.

Fabrice GOUBARD précise que ces 18 heures ne concernent que les étudiants de L2 et de L3 dont la moitié sont dispensées en e-learning. L'idée est aussi d'identifier dans les composantes des enseignements qui pourraient être faits en anglais. Une discussion sera à mener à ce sujet au sein des composantes.

Carine ROYER retient que les composantes peuvent avoir des propositions alternatives mais qui visent le même objectif en termes de visibilité, de soutenabilité et de réussite.

Laurent GATINEAU le confirme.

Carine ROYER estime que cette discussion révèle aussi l'absence d'une CFVU étant donné que certains éléments de ce cadrage auraient pu être travaillés dans une instance de ce type. Il lui reste énormément de questions sans réponse et elle propose de les transmettre directement à Fabrice GOUBARD après cette séance. C'est la raison pour laquelle elle ne votera pas favorablement ce cadrage car, malgré son intérêt, la discussion doit être davantage



approfondie. On ne peut pas se permettre d'avoir des zones de flou dans un cadrage qui a tant d'enjeux.

Fabrice GOUBARD explique que les nombreuses discussions avec les composantes en dialogue de gestion ont amené à élaborer ce cadrage qui semblait nécessaire.

Carine ROYER rappelle que les membres du conseil d'établissement ne sont pas des directeurs de composante et il ne serait pas scandaleux que ce cadrage soit ajusté suite à des retours d'élus. Elle est consciente des enjeux et favorable à l'établissement d'un cadrage, mais encore faut-il qu'il soit clair. Par exemple, elle ne comprend pas ce qui est entendu par des compétences transversales qui sont en même temps des ECTS.

Bruno FIORIO informe qu'un travail est en cours sur l'APC avec des ingénieurs pédagogiques qui accompagneront les composantes et les responsables de formation sur la mise en œuvre du cadrage. Un temps d'appropriation sera forcément nécessaire. Le cadrage peut sembler imprécis mais c'est aussi parce qu'il laisse des marges de manœuvre aux collègues.

Laurent GATINEAU ajoute que la capacité à préciser ce qui est flou sera corrélé à l'expérience. Il faut laisser l'ensemble des équipes pédagogiques s'emparer de ce cadrage, faire des propositions et le mettre en œuvre en fonction des éléments du dialogue de gestion. Si le cadrage est écrit de manière très précise, les collègues s'élèveront contre la présidence et érigeront la liberté académique comme un totem. Si le cadrage est trop général et sans réelles bornes, son utilité pourrait être discutable. Laurent GATINEAU reconnaît que cette proposition de cadrage n'est pas parfaite puisqu'il doit se confronter au réel. L'établissement a besoin d'expérimenter, ce qui est par exemple le cas pour le doublement des heures en anglais avec une composante volontaire. L'idée consiste à partir d'une base pour travailler, qui sera amenée à s'affiner au fur et à mesure de l'ensemble des expérimentations. La nouvelle offre de formation devra être déposée en juin prochain, d'où la nécessité d'avoir un cadrage tout en sachant qu'il pourra évoluer en fonction des itérations avec l'ensemble des acteurs. Laurent GATINEAU estime que ce cadrage est suffisamment précis pour que les collègues s'en emparent et laisse suffisamment de souplesse pour qu'il ne soit pas un frein à l'envie d'innover. Par ailleurs, il signale que ce cadrage sera peut-être amené à évoluer pour intégrer des compétences en intelligence artificielle dans les licences, qui feront partie des 200 heures de pédagogie alternative. Ce cadrage sera donc en réécriture permanente en fonction des évolutions et des innovations.

Laurent GATINEAU soumet au vote le cadrage de l'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031.

***Le cadrage de l'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031 est approuvé à la majorité avec 20 votes pour et 8 abstentions.***

#### **IV. Offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031 (diplômes nationaux)**

Fabrice GOUBARD rappelle que l'accréditation de l'offre de formation des diplômes nationaux est basée sur le COMP de l'établissement, les objectifs de France 2030 et la rationalisation de l'usage des moyens de l'établissement. Sont aujourd'hui soumis au vote du conseil d'établissement les mentions de licence, licence professionnelle, BUT, master, DAEU, DEUST et les diplômes d'établissement reconnus grade licence ou master pour la période 2026-2031. Les parcours sont indiqués dans le fichier transmis à titre informatif. Ce

travail conséquent a été réalisé grâce au concours des responsables de formation et des directeurs de composante sur le devenir des formations.

Carine ROYER observe que les licences et le master Psychologie sont sous l'étiquette « INSPÉ » alors que l'INSPÉ n'est pas accrédité pour des formations hors master MEEF. Par ailleurs, il aurait pu être ajouté les mentions actuelles du master MEEF portées par l'INSPÉ pour information dans le fichier.

Fabrice GOUBARD ne voit pas d'inconvénient pour ajouter une information sur les mentions du master MEEF. En outre, les licences et le master Psychologie sont effectivement positionnés sous l'étiquette « INSPÉ » et il n'a pas d'avis tranché sur un positionnement différent.

Carine ROYER précise que sa question n'est pas de savoir si ces formations doivent être positionnées ailleurs mais souhaite simplement savoir si elles sont à l'INSPÉ de façon pleine et entière.

Éric DE SAINT-LÉGER indique que ces formations ont effectivement vocation à être portées par l'INSPÉ et que la présentation de l'offre de formation en conseil d'institut, pour avis, se fait progressivement.

Laurent GATINEAU soumet au vote l'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031 (diplômes nationaux).

*L'offre de formation du contrat quinquennal 2026-2031 (diplômes nationaux) est approuvée à l'unanimité.*

## **V. Création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires**

Iryna ANDRIYANOVA informe que cette création d'Institut de recherche en santé pour les territoires est à mettre en lien avec les relations qui se sont construites depuis de nombreuses années avec l'hôpital NOVO (hôpital Nord-Ouest Val d'Oise). Un certain nombre de graduate schools et de services de CY Cergy Paris Université sont impliqués dans cette collaboration à travers des projets de recherche fondamentale et préclinique. Les relations sont également existantes avec un certain nombre de partenaires industriels du territoire, les organismes nationaux de recherche (CNRS, INSERM...) et d'autres hôpitaux.

L'objectif de cette nouvelle structure est de développer et de mettre en œuvre des programmes de recherche, d'innovation et de formation dans le domaine de la santé, en particulier autour de trois axes (innovation diagnostique et thérapeutique ; territoire et santé ; suppléance fonctionnelle). Pour ce faire, il s'agira de lancer des appels à projets à partir de ses propres fonds, de répondre aux appels à projets nationaux et internationaux et d'assurer une communication. Le projet de statuts de l'Institut de recherche en santé pour les territoires a été examiné par les services juridiques de l'hôpital et de l'Université. Il est prévu la mise en place d'un conseil d'administration réunissant 7 membres désignés par CY, 7 membres désignés par l'hôpital NOVO et 7 membres extérieurs, d'un comité de pilotage et d'un conseil stratégique et d'orientation scientifique.

Carine ROYER s'interroge sur l'appellation « institut de recherche » alors que cette structure se rapproche davantage d'une fondation.

Iryna ANDRIYANOVA explique que ce nom a fait l'objet d'une discussion entre l'Université et l'hôpital NOVO. L'idée était de s'inspirer des autres instituts de recherche en santé au

niveau national, et elle souligne que le fonctionnement de cet institut est proche du fonctionnement d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU).

Laurent GATINEAU soumet au vote, pour avis, la création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires.

***Le conseil d'établissement émet un avis favorable à l'unanimité sur la création de l'Institut de recherche en santé pour les territoires.***

## **VI. Règlement intérieur de l'unité de recherche EMA**

Pierre VISTE informe que le règlement intérieur de l'unité de recherche EMA a été élaboré à partir de la trame des règlements intérieurs de CY. Il a été voté en conseil de laboratoire et validé par les services juridiques.

Laurent GATINEAU soumet au vote le règlement intérieur de l'unité de recherche EMA.

***Le règlement intérieur de l'unité de recherche EMA est approuvé à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent GATINEAU remercie les membres et invités du conseil d'établissement.

*La séance est levée à 12 heures 30.*

**Le procès-verbal soumis à l'aval du conseil d'établissement lors de la séance du 11 mars 2025 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.**

Le président de CY Cergy Paris Université,  
Président du conseil d'établissement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gatineau', with a stylized flourish at the end.

Laurent GATINEAU